



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations gay et lesbiennes

Question écrite n° 24483

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les aides apportées par les DDASS et CRAM aux associations LGTB (lesbiennes, gaies, trans, bi). Plusieurs associations de défense des droits des minorités sexuelles déplorent au travers de leurs structures locales le désengagement de nombreuses actions de prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et de lutte contre l'homophobie. Ainsi en deux ans, le centre gai et lesbien de Paris a vu sa subvention DDASS réduite de 90 %. Le 28 février 2003, la Maison de l'homosociabilité de Bordeaux a dû fermer ses portes après le non-renouvellement de ses subventions par la DDASS Gironde et la CRAM Aquitaine. Enfin, en Moselle, l'association Couleurs gaies, travaillant sur l'élaboration d'un outil pédagogique scolaire luttant contre l'homophobie, s'est vu signifier son retrait par la DDASS locale, au motif que l'expérimentation n'avait pas suivi de méthodologie conforme à une politique de santé publique. Ce revirement a été d'autant plus mal ressenti que quelques mois auparavant, cette même administration avait laissé présager un financement national de cette opération. C'est pourquoi il lui demande si ces éléments sont une coïncidence ou le fruit d'instructions gouvernementales. Il lui demande par ailleurs les orientations qu'il entend proposer à ses services pour que les associations LGTB soient de réels partenaires d'une politique de prévention toujours aussi nécessaire alors que le nombre de personnes atteintes par le VIH augmente à nouveau. - Question transmise à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

Texte de la réponse

Différentes enquêtes depuis 1998 montrent l'amorce de changements de comportements dans la population gay, tant en France qu'à l'étranger. Cette évolution se traduit par l'augmentation des pratiques à risque et une fréquence accrue des rapports non protégés, ce qui crée une situation préoccupante, notamment en termes de recrudescence des infections sexuellement transmissibles. Par ailleurs, les difficultés qu'ont les jeunes homosexuels à vivre leur orientation sexuelle peuvent entraîner des troubles du comportement, voire une mise en danger sociale et sanitaire ainsi que des conflits familiaux. La lutte contre l'homophobie contribue à développer les conditions d'une meilleure prise en compte des problèmes spécifiques des jeunes homosexuels et à améliorer de ce fait leur état de santé. Sur la base de ces constats, le ministère de la santé a défini des orientations pour la prévention en direction des personnes homosexuelles. Au plan national, mon département ministériel soutient dans ce cadre le fonctionnement de plusieurs associations nationales gays et lesbiennes (SNEG, Contact, Moules frites, Université européenne des homosexualités) mais aussi Sida Info Service (SIS) et la Ligue des droits de l'homme pour des projets d'actions spécifiques contre l'homophobie. L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) apporte un soutien financier à plusieurs associations pour les actions qu'elles mènent en direction de ce public : David et Jonathan, Bicause, Aides, SIS (Ligne azur). Cette action est relayée par les services déconcentrés de l'État, ce qui n'exclut pas que ceux-ci puissent au plan local, comme il est fait au plan national, revoir les financements accordés à telle ou telle association en fonction notamment de la qualité des actions menées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24483

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6856

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9483